

UNAIDS

**Évaluation conjointe du Programme
commun des Nations Unies sur le
sida en matière de prévention et
de prise en charge de la violence
à l'égard des femmes et des filles**
Résumé analytique



Avis de non-responsabilité

Ce rapport a été rédigé par SDDirect. Les opinions exprimées dans ce rapport sont celles des évaluateurs. Elles ne représentent pas celles du Secrétariat de l'ONUSIDA ni des personnes ou organisations mentionnées dans ce rapport.

Il s'agit d'une publication indépendante du Bureau d'évaluation de l'ONUSIDA, élaborée conjointement avec les bureaux d'évaluation des coparrainants de l'ONUSIDA suivants : HCR, UNFPA, OIT et UNESCO. Tous les coparrainants ont participé à l'évaluation. Toute demande de renseignements concernant cette évaluation doit être adressée à : Evaluation Office, UNAIDS ; E-mail : evaluation@unaid.org

Le rapport et les produits d'évaluation connexes sont disponibles à l'adresse <http://www.unaids.org/en/whoweare/evaluation>

Copyright © 2021
Programme commun des Nations Unies sur le VIH / sida (ONUSIDA)
Tous droits réservés.

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent ne supposent de la part de l'ONUSIDA aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. L'ONUSIDA ne garantit pas que l'information contenue dans la présente publication soit complète et correcte et ne pourra être tenue pour responsable des dommages éventuels résultant de son utilisation.

ONUSIDA/JC2996

Résumé analytique

Vue d'ensemble

Les bureaux d'évaluation de l'ONUSIDA (présidence), de l'UNESCO, de l'UNFPA, du HCR et de l'OIT ont géré conjointement une évaluation indépendante du travail du Programme commun sur la prévention et la prise en charge de la violence à l'égard des femmes et des filles (VAFF) dans toute leur diversité.

Objectif, portée et utilisateurs prévus de l'évaluation

Le but de l'évaluation est d'évaluer la responsabilité du Programme commun de mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles et d'aborder la nature bidirectionnelle de celle-ci et du VIH, où la violence à l'égard des femmes et des filles peut être un facteur indirect et direct d'augmentation du risque de VIH, et la violence peut être le résultat de la séropositivité et de la divulgation.

S'agissant d'une évaluation prospective, celle-ci évalue les résultats obtenus, identifie les enseignements tirés et présente des recommandations pratiques à prendre en compte lors de l'élaboration et de la mise en œuvre du nouveau Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités (UBRAF).

Cette évaluation couvre la période à partir de 2016. Elle examine les interventions portant sur la **nature bidirectionnelle de la violence à l'égard des femmes et des filles et du VIH**, la mesure dans laquelle les interventions sont **transformatrices en matière de genre** et menées en **collaboration** avec les groupes de femmes et d'adolescentes ainsi que les réseaux pertinents de la société civile, la mesure dans laquelle les programmes visant la violence à l'égard des femmes et des filles et le VIH sont **appropriés par les pays et responsables envers les femmes et les filles dans leur diversité**, et la mesure dans laquelle le Programme commun a pu **collaborer** en interne sur le travail concernant le VIH et la violence à l'égard des femmes et des filles.

Les utilisateurs prévus de l'évaluation sont le Secrétariat de l'ONUSIDA et les organisations coparrainantes¹, les principales autorités nationales de coordination sur le VIH/sida, les partenaires de mise en œuvre au niveau des pays, les groupes et réseaux de femmes et de filles, et autres organisations de la société civile et défenseurs de la lutte contre le VIH.

Approche et méthodologie d'évaluation

L'évaluation est fondée sur des principes féministes et sur une théorie du changement reconstruite avec quatre résultats hypothétiques dérivés de la Stratégie de l'ONUSIDA 2016-21 et de l'UBRAF. Ces résultats sont les suivants : Résultat 1, *La réponse du Programme commun au VIH intègre une prévention et une réponse appropriées à la violence à l'égard des femmes et des filles et elle est transformatrice en matière de genre* ; Résultat 2, *La programmation des Nations Unies en matière de violence à l'égard des femmes et des filles intègre une prévention et une réponse au VIH appropriées et elle est transformatrice en matière de genre* ; Résultat 3, *Meilleure appropriation nationale de la réponse à la violence à l'égard des femmes et des filles et au VIH, et responsabilisation accrue envers les femmes et les filles dans leur diversité* ; Résultat 4, *Collaboration renforcée parmi les organisations du Programme commun travaillant sur la prévention et la prise en charge du VIH et de la violence à l'égard des femmes et des filles*.

L'évaluation combine une consultation mondiale et une revue documentaire avec neuf études de cas nationales approfondies pour soutenir la récolte de résultats afin d'examiner comment le Programme commun a abordé les liens bidirectionnels entre le VIH et la violence à l'égard des femmes et des filles au niveau national. Les études de cas nationales comprennent l'Algérie, l'Argentine, le Cambodge, Haïti, l'Indonésie, la République démocratique du Congo (RDC), le Tadjikistan, la Tanzanie et le Zimbabwe. Les constatations issues de ces études de cas sont utilisées comme exemples illustratifs pour éclairer la planification et la programmation futures du Programme commun. Les études de cas nationales complètes sont incluses dans un volume distinct.

L'évaluation a été effectuée en utilisant une combinaison de méthodes et d'outils de collecte de données pour générer des preuves et pour examiner les constatations et appuyer la triangulation à partir d'un éventail de sources. Cela comprenait des **entretiens avec des informateurs/informatrices clés**, des **consultations** avec les femmes dans leur diversité, une **revue documentaire** et une analyse portant sur l'**égalité des genres et l'inclusion sociale**.

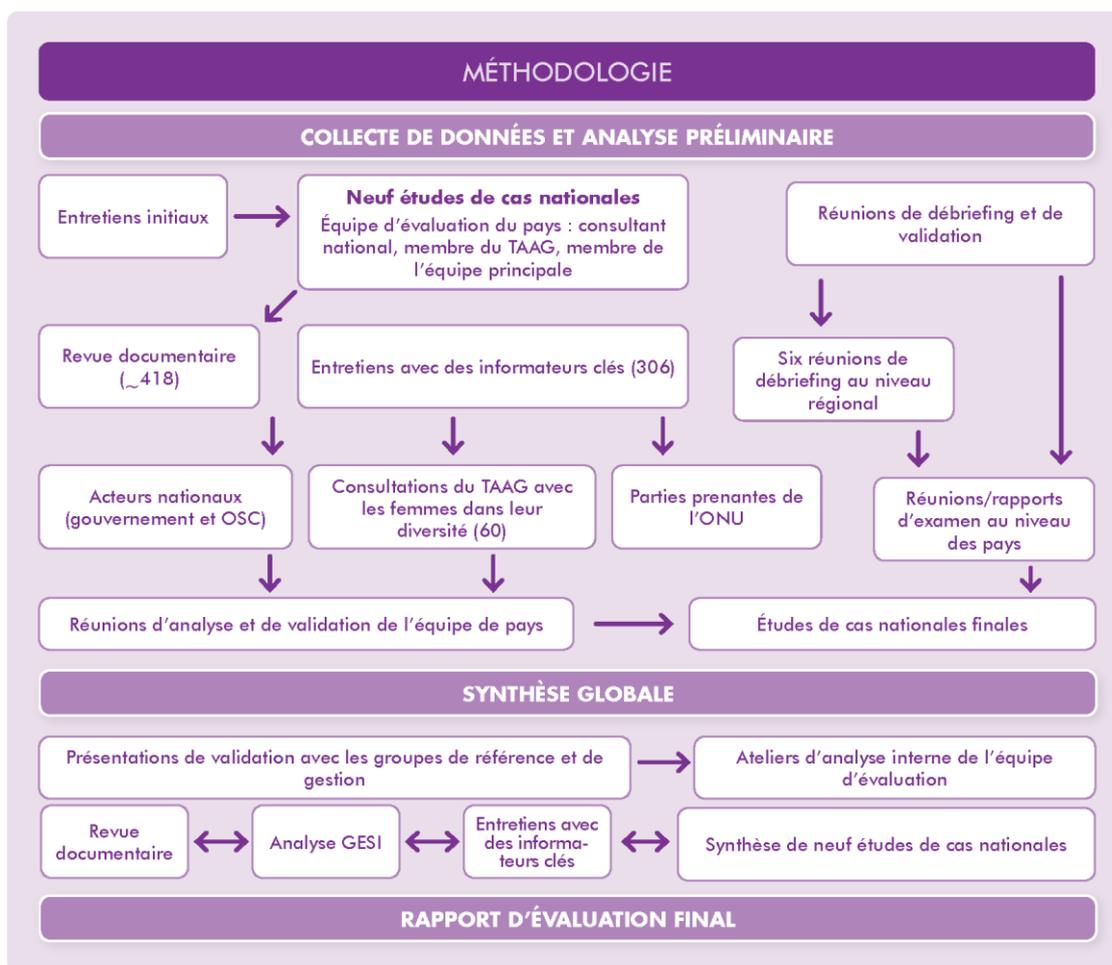
L'évaluation a été menée dans le contexte de la **pandémie de COVID-19**, qui présentait certaines limites à la collecte de données dans les pays ayant fait l'objet d'une étude de cas.

¹ 11 coparrainants : OIT, PNUD, UNESCO, UNFPA, HCR, UNICEF, ONUDC, ONU Femmes, PAM, OMS, Banque mondiale.

L'évaluation a été guidée par un ensemble de **principes éthiques**. Ces principes ont été appliqués à l'évaluation afin de minimiser le risque de nuire, tout en cherchant à maximiser les avantages de l'évaluation, notamment pour s'assurer de la **participation sûre et significative** de femmes de toute diversité vivant avec et affectées par le VIH et susceptibles d'avoir subi des violences, ou membres d'organisations et de réseaux axés sur le VIH et la violence à l'égard des femmes et des filles, afin de garantir que l'évaluation bénéficie aux femmes et aux filles.

L'évaluation est également éclairée par des considérations éthiques et de sécurité pour la recherche, par les directives éthiques de l'UNEG et les directives de recherche éthique de l'OMS,² ainsi que par le cadre éthique et les politiques de protection de SDDirect.

Méthodologie d'évaluation



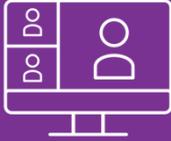
Groupe Responsabilité et Conseil (TAAG)

Le TAAG a été mis en place pour guider le processus d'évaluation, contribuer aux principaux résultats et participer à la collecte de données nationales. Les membres du TAAG représentaient les femmes dans leur diversité. Les femmes sélectionnées étaient en réseau au niveau national et/ou intégrées dans des organisations nationales de femmes vivant avec le VIH et/ou des organisations nationales luttant contre la violence à l'égard des femmes. Les membres du TAAG ont soit interrogé des représentants des principaux réseaux communautaires de lutte contre le VIH, soit organisé des discussions de groupe avec des femmes vivant avec et affectées par le VIH, en se concentrant sur leurs expériences des activités des Nations Unies sur la violence à l'égard des femmes et des filles et le VIH ainsi que sur la responsabilité des Nations Unies envers les organisations communautaires.

² Voir le [code de conduite de l'UNEG pour l'évaluation dans le système des Nations Unies](#) (2008) et l'OMS (2016), ainsi que le [protocole des Nations Unies sur l'exploitation et les abus sexuels](#)

Sources de données

L'illustration ci-dessous résume les principales sources de données qui ont été utilisées pour éclairer cette évaluation.

Documents examinés 	Informateurs clés 	Femmes dans leur diversité 
<ul style="list-style-type: none"> ▪ 56 plans conjoints des Nations Unies et rapports JPMS ▪ 133 autres documents des Nations Unies ▪ 37 évaluations et analyses ▪ 64 politiques/guides/directives pays sur le VIH et la violence à l'égard des femmes et des filles ▪ 49 rapports de recherche et de données ▪ 79 autres documents (littérature grise/rapports de la société civile) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 145 parties prenantes des Nations Unies ▪ 96 parties prenantes d'OSC ▪ 43 acteurs gouvernementaux ▪ 17 donateurs/secteur privé ▪ 5 OSC mondiales 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 60 représentantes de réseaux de femmes et de populations clés
<p>418 documents examinés</p>	<p>306 informateurs/informatrices clés</p>	<p>60 représentantes de réseaux de femmes dans leur diversité</p>

Résultats

Théorie du changement - Résultat 1. La réponse du Programme commun au VIH intègre une prévention et une prise en charge appropriées de la violence à l'égard des femmes et des filles et elle est transformatrice en matière de genre.

1. Lorsque la violence à l'égard des femmes et des filles est abordée dans le cadre de la riposte du secteur de la santé au VIH, c'est principalement par le biais d'interventions de prévention du VIH et l'accent est mis principalement sur la riposte à la violence à l'égard des femmes et des filles plutôt que sur la prévention.
2. Les programmes axés sur la transmission verticale offrent une opportunité majeure d'améliorer la manière dont la prévention et la prise en charge de la violence à l'égard des femmes et des filles sont abordées.
3. Les interventions globales en matière de santé et droits sexuels et reproductifs (SDSR) mettent l'accent à la fois sur la prévention et la prise du charge du VIH et de la violence à l'égard des femmes et des filles. Il existe quelques exemples positifs d'une approche intégrée du VIH et de la violence à l'égard des femmes et des filles dans les programmes pour les adolescentes et les jeunes femmes. Les programmes génériques en matière de santé et droits sexuels et reproductifs ne semblent pas encore avoir atteint ce degré d'intégration.

4. La prestation de services dans les situations humanitaires, soutenue par le Programme commun, semble toujours s'attaquer au VIH et à la violence à l'égard des femmes et des filles par le biais des services d'intervention. Les aspects de la prévention sont abordés moins fréquemment.
5. Le VIH et la violence à l'égard des femmes et des filles sur les lieux de travail sont généralement abordés séparément. Les interventions de lutte contre le VIH au travail ne semblent pas adopter systématiquement une approche sexospécifique ni établir de lien avec les interventions sur la violence à l'égard des femmes et des filles, bien que certains liens indirects avec celle-ci soient reconnus.
6. L'accent mis sur les populations clés dans les programmes de lutte contre le VIH ne répond pas de manière adéquate aux besoins intersectionnels des femmes et des filles dans leur diversité et ignore souvent la question du genre.
7. Les interventions qui s'attaquent à la stigmatisation et à la discrimination des personnes vivant avec le VIH et des populations clés abordent rarement les aspects de la violence institutionnelle et structurelle, en particulier en ce qui concerne les femmes et les filles.

Théorie du changement - Résultat 2. La programmation des Nations Unies en matière de violence à l'égard des femmes et des filles intègre une prévention et une prise en charge appropriées du VIH et elle est transformatrice en matière de genre.

8. Lorsque la réponse du secteur de la santé à la violence à l'égard des femmes et des filles intègre le VIH, c'est généralement en fournissant des tests et une prophylaxie post-exposition. L'accent est mis sur les liens directs entre la violence sexuelle et sexiste et le risque de transmission du VIH, avec peu de preuves d'un quelconque intérêt pour les autres liens entre la violence à l'égard des femmes et des filles et le VIH dans les interventions du secteur de la santé, tels que les obstacles rencontrés par les femmes vivant avec le VIH pour accéder aux services visant la violence à l'égard des femmes et des filles, notamment ceux liés à la stigmatisation et la discrimination.
9. Il existe des exemples positifs d'intégration entre la violence à l'égard des femmes et des filles et le VIH à divers niveaux dans le secteur de l'éducation, principalement à travers l'éducation sexuelle complète, qui a été reprise par les gouvernements de plusieurs pays.
10. Il existe des exemples limités mais notables où la réponse du secteur de la justice à la violence à l'égard des femmes et des filles a abordé les liens entre celle-ci et le VIH, tels que la violence structurelle à l'égard des femmes des populations clés. Il semble qu'il y ait des occasions manquées d'atteindre les femmes et les filles vivant avec le VIH dans leur diversité, ainsi que d'empêcher la violence perpétrée par les forces de l'ordre et de lever les obstacles à l'accès à la justice pour les survivantes vivant avec le VIH dans leur diversité.
11. Dans les situations humanitaires, les liens entre la violence à l'égard des femmes et des filles et le VIH sont traités en grande partie par la réponse médicale à la violence à l'égard des femmes et des filles. Il existe également des exemples de programmes de prévention de la violence à l'égard des femmes et des filles conçus pour être transformateurs en matière de genre et pour s'attaquer aux causes profondes de la violence à l'égard des femmes et des filles et du VIH.
12. Le manque de reconnaissance des liens entre la violence à l'égard des femmes et des filles et le VIH ainsi que le manque d'implication significative des femmes vivant avec le VIH dans trois des cinq pays Spotlight de cette évaluation signalent une occasion manquée importante pour les Nations Unies et le secteur de la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles de s'engager sur les questions liées au VIH.
13. Les programmes s'adressant aux adolescentes et jeunes femmes montrent des exemples positifs d'intégration de la violence à l'égard des femmes et des filles et du VIH, et se concentrent fréquemment sur l'inégalité de genre et les normes sociales qui sous-tendent les risques de violence et de VIH chez les adolescentes.
14. La sensibilisation à la violence à l'égard des femmes et des filles a, dans certains contextes, intégré des messages sur le VIH et/ou impliqué les femmes vivant avec le VIH dans leur diversité et abordé la violence à l'égard des femmes et des filles dans leur diversité. Cependant, l'équipe d'évaluation n'a pas eu accès à des résultats ou rapports des effets de ces initiatives.
15. Les programmes de lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles n'incluent pas systématiquement les femmes dans leur diversité vivant avec le VIH ou les femmes des populations clés. Lorsque les femmes et les filles dans leur diversité sont incluses, elles semblent être étroitement définies et il est peu probable que les interventions abordent l'ensemble des violences et des discriminations auxquelles sont confrontées les femmes et les filles vivant avec le VIH, dont la violence institutionnelle, la violence par partenaire intime, la violence économique et la violence sexuelle commise par une autre personne que le partenaire.

Théorie du changement - Résultats 1 et 2 : les programmes de lutte contre le VIH et la violence à l'égard des femmes et des filles sont transformateurs en matière de genre.

16. Aucun programme national dans son ensemble ne s'est avéré adopter stratégiquement une approche transformatrice en matière de genre dans l'ensemble de sa programmation sur le VIH ou la violence à l'égard des femmes et des filles – mais les programmes présentent divers éléments d'approches transformatrices en matière de genre. Cependant, il y a un manque d'évaluations de ces programmes.
17. Les approches transformatrices en matière de genre ont été plus fréquentes et davantage axées sur la programmation de la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles, la programmation multisectorielle pour les adolescentes et jeunes femmes ainsi que sur l'éducation sexuelle complète, qui ont souvent mis l'accent sur les hommes et les garçons.
18. Le Secrétariat de l'ONUSIDA et les coparrainants n'ont pas toujours une compréhension claire de ce que l'on entend par « approches transformatrices en matière de genre » dans les programmes qui traitent du VIH et de la violence à l'égard des femmes et des filles. L'intégration de la dimension de genre a souvent été considérée comme une approche transformatrice en matière de genre.
19. Tant la programmation sur le VIH que la programmation sur la violence à l'égard des femmes et des filles ont montré des preuves limitées d'approches intersectionnelles. Les programmes de lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles ne reconnaissent pas souvent les besoins des femmes vivant avec le VIH ou ne les impliquent pas ; et les programmes de lutte contre le VIH axés sur les populations clés accordent souvent une attention insuffisante aux femmes et aux filles dans leur diversité.

Théorie du changement - Résultat 3. Meilleure appropriation nationale de la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles et le VIH, et responsabilisation envers les femmes et les filles

20. Le Programme commun semble être aligné sur les politiques nationales et les cadres stratégiques dans tous les pays ayant fait l'objet d'une étude de cas, mais cela ne signifie pas que les cadres eux-mêmes traitent tous de la nature bidirectionnelle du VIH et de la violence à l'égard des femmes et des filles.
21. L'échelle de la riposte au VIH et à la VAFF et les ressources investies par le Programme commun dans tous les pays étaient à petite échelle et réparties avec parcimonie. Le financement est souvent à court terme et pour des activités ponctuelles.
22. Une bonne coordination avec les gouvernements, la société civile et les autres donateurs et partenaires de développement a été notée dans tous les pays des études de cas, ce qui soutient la planification conjointe, l'établissement de priorités et la prise de décision stratégique.
23. Le plaidoyer auprès du Fonds mondial et d'autres donateurs pour attirer l'attention sur le VIH et la violence à l'égard des femmes et des filles est un moyen efficace de mobiliser des fonds pour ces problèmes et d'accroître la visibilité.
24. La contribution du Programme commun à l'appropriation nationale s'est avérée importante, comme en témoignent l'amélioration des stratégies et des protocoles nationaux et l'adoption par les gouvernements de programmes spécifiques.
25. Plusieurs exemples de renforcement des capacités des OSC à la fois en général et pour mieux lutter contre le VIH et la violence à l'égard des femmes et des filles ont été trouvés. Il y avait moins de preuves de renforcement des capacités pour les approches transformatrices en particulier.

26. Les coparrainants du programme commun jouent un rôle important dans le renforcement des capacités des organisations de la société civile et la création d'espaces de dialogue qui incluent la société civile dans tous les pays ayant fait l'objet d'une étude de cas, mais ils pourraient faire plus pour développer les compétences de leadership des femmes et des filles vivant avec le VIH dans leur diversité et des organisations de leurs réseaux de manière plus durable.
27. L'importante contribution de l'ONUSIDA à l'augmentation de la visibilité et de la voix des réseaux de populations clés et des groupes de membres a été soulignée par les parties prenantes à tous les niveaux, des pays des études de cas de l'évaluation aux entretiens mondiaux de l'évaluation. Cependant, il y a un certain nombre de voix manquantes dans ces conversations et consultations, en particulier les femmes dans leur diversité des populations clés.
28. Les mécanismes de responsabilité entre le Programme commun et les OSC étaient généralement sous-développés. L'accent est davantage mis sur « l'implication » de la société civile que sur la responsabilité mutuelle envers la société civile et les femmes et les filles, ce qui limite une implication significative.

Théorie du changement - Résultat 4. Collaboration renforcée parmi les organisations du Programme commun travaillant sur la prévention et la prise en charge du VIH et de la violence à l'égard des femmes et des filles

29. Des groupes thématiques actifs sur le genre et le VIH, à la fois internes aux institutions des Nations Unies et externes, y compris d'autres partenaires de développement, ont contribué à la coordination des activités.
30. Les programmes de collaboration tels que l'Initiative Spotlight se sont avérés créer une plateforme pour une collaboration renforcée et attirer une plus grande attention sur le double problème du VIH et de la violence à l'égard des femmes et des filles dans certains pays, mais cela nécessite un plaidoyer intensif de la part de l'ONUSIDA et des coparrainants pour s'assurer que cela se produise.
31. Alors que le Programme commun s'est avéré bien fonctionner en lui-même, il n'a pas toujours été suffisant pour assurer la cohérence entre tous les programmes des coparrainants, et il n'a pas non plus maximisé son potentiel de plaidoyer efficace pour les liens bidirectionnels entre la violence à l'égard des femmes et des filles et le VIH (voir les résultats 1 et 2).
32. Un certain nombre d'obstacles communs ont été identifiés dans les pays pour soutenir la promotion de programmes intégrés sur le VIH et la violence à l'égard des femmes et des filles.
33. Les programmes ont fait preuve de flexibilité dans leur pivotement pour faire face à la Covid-19 dans tous les pays de l'évaluation.
34. La réponse du Programme commun à la COVID-19 s'est principalement concentrée sur la continuité des services liés au VIH tout en s'appuyant sur les services existants liés à la violence à l'égard des femmes et des filles et au VIH pour diffuser des messages sur la prévention de la COVID-19.

Conclusions

Il ressort de l'évaluation que le Programme commun aide les pays à travailler en collaboration dans une certaine mesure avec les réseaux de femmes et de la société civile concernés pour lutter contre l'inégalité de genre, le VIH et la violence à l'égard des femmes et des filles, mais une attention insuffisante est accordée aux approches transformatrices pour s'attaquer aux causes structurelles et profondes de l'inégalité de genre, du VIH et de la violence à l'égard des femmes et des filles.

Conclusion 1 Des approches ciblées et traditionnelles pour aborder les intersections du VIH et de la violence à l'égard des femmes et des filles ont été constatées dans les pays ayant fait l'objet d'une étude de cas, mais elles ne sont pas systématiques et ne se concentrent pas clairement sur les différents types de violences subies par les femmes et les filles vivant avec le VIH dans leur diversité, ni sur la lutte contre les causes profondes de ces violences.

Conclusion 2 Le manque d'intégration et de liens entre les différents domaines programmatiques présente des opportunités manquées. La mesure dans laquelle les programmes visant le VIH et la violence à l'égard des femmes et des filles abordent les liens bidirectionnels varie considérablement d'un pays à l'autre. Cependant, lorsque les liens sont abordés, ils ont tendance à ne pas être abordés de manière systématique, mais avec des événements de sensibilisation ou de formation ponctuels à petite échelle, présentant peu de possibilités de durabilité ou d'extension.

Conclusion 3 Un certain nombre d'initiatives ont été soutenues par le Secrétariat et les coparrainants de l'ONUSIDA dans différents contextes et ont donné des résultats prometteurs. Cependant, bon nombre de ces approches sont mises en œuvre en tant que « projets pilotes ». Il existe des opportunités et des points d'entrée où l'intégration du VIH et de la violence à l'égard des femmes et des filles pourrait être renforcée sans nécessiter de ressources supplémentaires importantes.

Conclusion 4 Les programmes pour les adolescentes et les jeunes femmes et l'éducation sexuelle complète présentent les exemples les plus forts de l'intégration du VIH et de la violence à l'égard des femmes et des filles. Ces types de programmes se sont également révélés les plus forts en termes d'adoption d'une approche transformatrice en matière de genre.

Conclusion 5 Les mécanismes de responsabilisation envers la société civile (y compris ceux qui visent à améliorer la façon dont l'ONU travaille avec la société civile, ainsi que ceux que l'ONU soutient pour améliorer la responsabilisation entre la société civile et d'autres institutions) ne sont pas bien définis et il existe des possibilités de les renforcer au niveau national.

Conclusion 6 Il existe des mécanismes pour soutenir l'implication significative des femmes et des filles vivant avec le VIH dans leur diversité, mais ils doivent être renforcés pour garantir un accent plus fort sur le renforcement des compétences de leadership durables des organisations de défense des droits des femmes, et pour que les voix de tous les groupes de femmes et de filles dans leur diversité soient incluses dans les efforts des Programmes communs au niveau national. Les groupes exclus varient selon le contexte, mais comprennent ceux qui ont des identités multiples exacerbant les obstacles qu'ils rencontrent (femmes handicapées, jeunes femmes, professionnelles du sexe, femmes LGBTQ, femmes vivant en milieu rural).

Conclusion 7 Il existe des opportunités de s'appuyer sur la coordination aux niveaux national et régional pour tirer parti de certains programmes et les promouvoir, en particulier pour promouvoir les droits des populations clés et des femmes et filles vivant avec le VIH dans leur diversité. Les initiatives de collaboration financées, telles que Spotlight, présentent des opportunités importantes à cet égard.

Conclusion 8 Le langage et la terminologie utilisés pour les programmes de lutte contre le VIH, la violence à l'égard des femmes et des filles et l'inégalité de genre sont incohérents et les capacités internes en matière de genre de l'équipe conjointe des Nations Unies varient selon les coparrainants et selon les pays. L'équipe conjointe des Nations Unies bénéficierait d'un renforcement des capacités internes sur les intersections du VIH et de la violence à l'égard des femmes et des filles, ainsi que sur les questions d'intersectionnalité et d'approches transformatrices en matière de genre pour s'assurer qu'elles soient appliquées de manière plus cohérente.

Conclusion 9 Les approches visant à s'adresser aux populations clés ne reconnaissent pas de manière adéquate comment l'inégalité de genre et d'autres formes de discrimination se recourent. Les besoins et les priorités des femmes et des filles dans leur diversité semblent souvent être négligés, certaines approches des populations clés ne tenant pas compte du genre. Ces liens bidirectionnels et intersections entre le VIH et la violence à l'égard des femmes et des filles ne peuvent être abordés qu'en ayant une compréhension claire de l'inégalité de genre et des normes sociales qui existent dans un contexte donné ainsi que de la manière dont le VIH, y compris la stigmatisation liée au VIH, impacte l'inégalité et les normes de genre.

Conclusion 10 Un certain nombre de programmes innovants et prometteurs portant sur le VIH et la violence à l'égard des femmes et des filles ont été mis en œuvre, mais ils doivent faire l'objet de rapports et d'une évaluation plus systématiques pour garantir que les preuves de l'impact et les enseignements tirés soient réinjectés dans d'autres programmes dans la région et entre les régions. Des mécanismes de rapports internes sont en place mais semblent être appliqués de manière incohérente, ce qui limite leur utilité.

Conclusion 11 Les adaptations et la flexibilité démontrées par le Programme commun dans la réponse à l'épidémie de COVID-19 et les exemples dans de nombreux pays d'une prise de conscience croissante de la façon dont l'inégalité de genre, la violence à l'égard des femmes et des filles et le VIH se recourent offrent une occasion unique de tirer parti de cette compréhension croissante.

Recommandations

Les recommandations suivantes se répartissent en deux domaines : les recommandations stratégiques et les recommandations opérationnelles. Les recommandations stratégiques concernent le travail du Secrétariat de l'ONUSIDA et des coparrainants au niveau mondial et sont destinées à éclairer la prochaine phase du processus de planification stratégique. Les recommandations opérationnelles présentent des étapes pratiques qui peuvent être mises en œuvre par les équipes du Programme commun.

Recommandations stratégiques

Recommandation 1. Le Secrétariat et les coparrainants de l'ONUSIDA doivent veiller à ce qu'un accent explicite sur la violence à l'égard des femmes et des filles soit intégré dans le nouveau document de planification de l'UBRAF, avec des objectifs liés à la stratégie mondiale de lutte contre le sida, 2021-2026, décrivant les principaux domaines d'action qui se rapportent à tous les coparrainants et au Secrétariat. Cela devrait être basé sur les pratiques probantes et prometteuses existantes ainsi que sur les preuves de ce qui fonctionne.

Sur la base des conclusions 1, 2, 3, 4

- Une approche à deux volets de l'inclusion des femmes et des filles vivant avec le VIH dans les programmes généraux de lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles, en tandem avec des interventions essentiellement axées sur la violence subie par les femmes et les filles vivant avec le VIH dans leur diversité, est nécessaire pour aborder de manière globale les liens entre la violence à l'égard des femmes et des filles et le VIH ainsi que leurs causes profondes.
- Il est nécessaire de mettre l'accent sur l'inclusion des femmes et des filles vivant avec le VIH dans leur diversité dans les programmes visant le VIH et la violence à l'égard des femmes et des filles, ainsi que de veiller à ce que des interventions spécifiques soient conçues pour répondre à leurs besoins.
- Le cycle de planification annuel de l'UBRAF au niveau national doit être utilisé pour garantir que les intersections soient hiérarchisées et que la division du travail soit claire dès le départ. Il s'agit d'un rôle clé pour les groupes de travail sur le VIH et le genre.
- Les aspects de la réforme politique et législative qui examinent les lacunes dans la politique relative à la violence à l'égard des femmes et des filles ainsi que dans la politique relative au VIH et mettent en évidence des exemples de bonnes pratiques devraient être inclus dans le document de planification de l'UBRAF.

Recommandation 2. Le Secrétariat et les coparrainants de l'ONUSIDA devraient produire de brèves notes d'orientation qui rassemblent les preuves de ce qui fonctionne pour traiter les intersections de la violence à l'égard des femmes et des filles et du VIH, en soulignant les points d'entrée et les opportunités clés identifiés grâce à cette évaluation, ainsi que les bonnes pratiques existantes pour guider la programmation future.

Sur la base des conclusions 3, 4, 8, 11

- Le Secrétariat de l'ONUSIDA devrait commanditer une série de brèves notes d'orientation pour accompagner le nouvel UBRAF. Ces notes d'orientation doivent rassembler en un seul endroit et synthétiser les orientations mondiales qui existent déjà pour soutenir les programmeurs et les décideurs, dont celles de l'OMS, « 16 Ideas for addressing violence against women in the context of the HIV epidemic » et le cadre RESPECT, le cadre ALIV[H]E et la « Ligne directrice unifiée sur la santé et les droits des femmes vivant avec le VIH en matière sexuelle et reproductive » de l'OMS. Les enseignements identifiés à travers des exemples prometteurs dans cette évaluation et à partir d'autres sources devraient également être saisis et intégrés au prochain cycle de planification.

Recommandation 3. Le Secrétariat et les coparrainants de l'ONUSIDA devraient renforcer les mécanismes de responsabilisation et de retour d'information à la société civile et aux femmes dans leur diversité, au niveau des pays.

Sur la base des conclusions 5, 6, 9

- Promouvoir davantage d'opportunités de cocréation de projets avec des organisations de défense des droits des femmes, dirigées par des femmes, afin de renforcer la responsabilisation mutuelle et la durabilité. Cela peut être fait à l'aide des mécanismes existants au niveau des pays et par examen et rotation des membres, ainsi qu'en veillant à ce que les personnes des zones rurales soient incluses, en décentralisant la représentation et en informant plus tôt les groupes des réunions et de l'ordre du jour, afin de permettre une préparation adéquate.
- Des efforts plus concertés sont nécessaires pour assurer l'inclusion des femmes et des filles dans leur diversité dans les processus de prise de décision en matière de financement et de programmation au sein des Nations Unies et du Fonds mondial. Cela devrait inclure les groupes de défense des droits des femmes au niveau local. Le groupe de référence de la société civile établi au Zimbabwe pour le programme Spotlight en est un bon exemple.

- Améliorer les mécanismes de rétroaction en assurant une meilleure transparence sur la façon dont le Programme commun prend des décisions, avec quels groupes il travaille et comment il finance ces groupes. Les fonds devraient être débloqués en temps opportun et il devrait y avoir un processus de rétroaction bidirectionnel en place, où les résultats et les leçons apprises sont partagés.

Recommandation 4. Le Secrétariat et les coparrainants de l'ONUSIDA devraient réfléchir à la manière d'améliorer les méthodes de travail afin que l'enveloppe de l'UBRAF ait un rôle plus catalytique et plus impactant, notamment en réexaminant les mécanismes de financement pour soutenir la société civile.

Sur la base des conclusions 2, 6, 7, 9

- Le Programme commun pourrait examiner comment le financement est alloué pour assurer le soutien des ressources et inclure les organisations de défense des droits des femmes au niveau local ainsi que les réseaux dirigés par des femmes vivant avec et affectées par le VIH, y compris celles qui soutiennent les droits des filles. La constitution de coalitions pour renforcer les capacités de leadership et de gestion pourrait être intégrée dans les mécanismes de financement pour soutenir les réponses communautaires gérées par de plus petites organisations travaillant au niveau local. Cela pourrait être stipulé dans la modalité de financement afin que les communautés soient impliquées de manière significative. Il est nécessaire de reconnaître la diversité des voix et des capacités au sein du mouvement des femmes et de trouver un moyen de garantir qu'une réponse au niveau communautaire dynamique et bien financée soit soutenue.
- Envisager la saturation et la superposition des interventions dans des domaines particuliers pour éviter de saupoudrer les ressources et d'avoir peu d'impact.
- Envisager de faire en sorte que tous les programmes de lutte contre le VIH s'attaquent à la violence basée sur le genre/violence à l'égard des femmes et des filles ; lutter contre la violence à l'égard des femmes vivant avec le VIH doit être placé au centre de la riposte au VIH et doit être priorisé et reconnu par toutes les parties prenantes. Un ensemble de normes minimales, identifiées ci-dessus, et intégrées à l'UBRAF, pourrait guider cette exigence.

Recommandation 5. Le Secrétariat de l'ONUSIDA devrait renforcer son rôle de plaidoyer aux niveaux régional et national pour mettre davantage l'accent sur la nécessité d'aborder les liens bidirectionnels entre la violence à l'égard des femmes et le VIH.

Sur la base des conclusions 5, 7

- Le plaidoyer au niveau régional devrait appeler à redoubler d'efforts pour atteindre les femmes et les filles vivant avec le VIH et soutenir leurs activités avec des programmes de prévention et de prise en charge de la violence à l'égard des femmes et des filles, ainsi que pour aborder les liens bidirectionnels pour les femmes et les filles plus exposées au risque de transmission du VIH.
- Au niveau des pays, l'ONUSIDA devrait tirer parti du rôle du Bureau du Coordonnateur résident (RCO) pour plaider en faveur de la priorisation des recoupements entre la violence à l'égard des femmes et des filles et le VIH, et de la participation significative des femmes vivant avec et affectées à la fois par le VIH et la violence à l'égard des femmes et des filles dans leur diversité, par le biais du cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable au niveau national.
- Plaidoyer auprès de partenaires clés, en particulier auprès du Fonds mondial, du PEPFAR et de Spotlight, pour inclure, soutenir et améliorer de manière significative leur responsabilisation envers les femmes et les filles vivant avec le VIH dans leur diversité et leur compréhension de la nature sexospécifique de l'épidémie et des liens bidirectionnels avec la violence à l'égard des femmes et des filles.

Recommandations opérationnelles

Recommandation 6. Le Secrétariat et les coparrainants de l'ONUSIDA ³devraient s'assurer que les équipes de pays reçoivent une formation pour renforcer leurs capacités et pour lutter à la fois contre le VIH et la violence à l'égard des femmes et des filles à travers le prisme de la politique et de la programmation transformatrices en matière de genre et de l'impact du VIH sur l'égalité et les normes de genre.

Sur la base des conclusions 1, 3, 4, 8

- Soutenir les équipes de pays pour mener une analyse intersectionnelle du genre et de l'inclusion sociale dans tous les programmes. Cela devrait aborder les liens bidirectionnels entre la prévention et la prise en charge du VIH et de la violence à l'égard des femmes et des filles, en accordant une attention particulière aux changements normatifs.

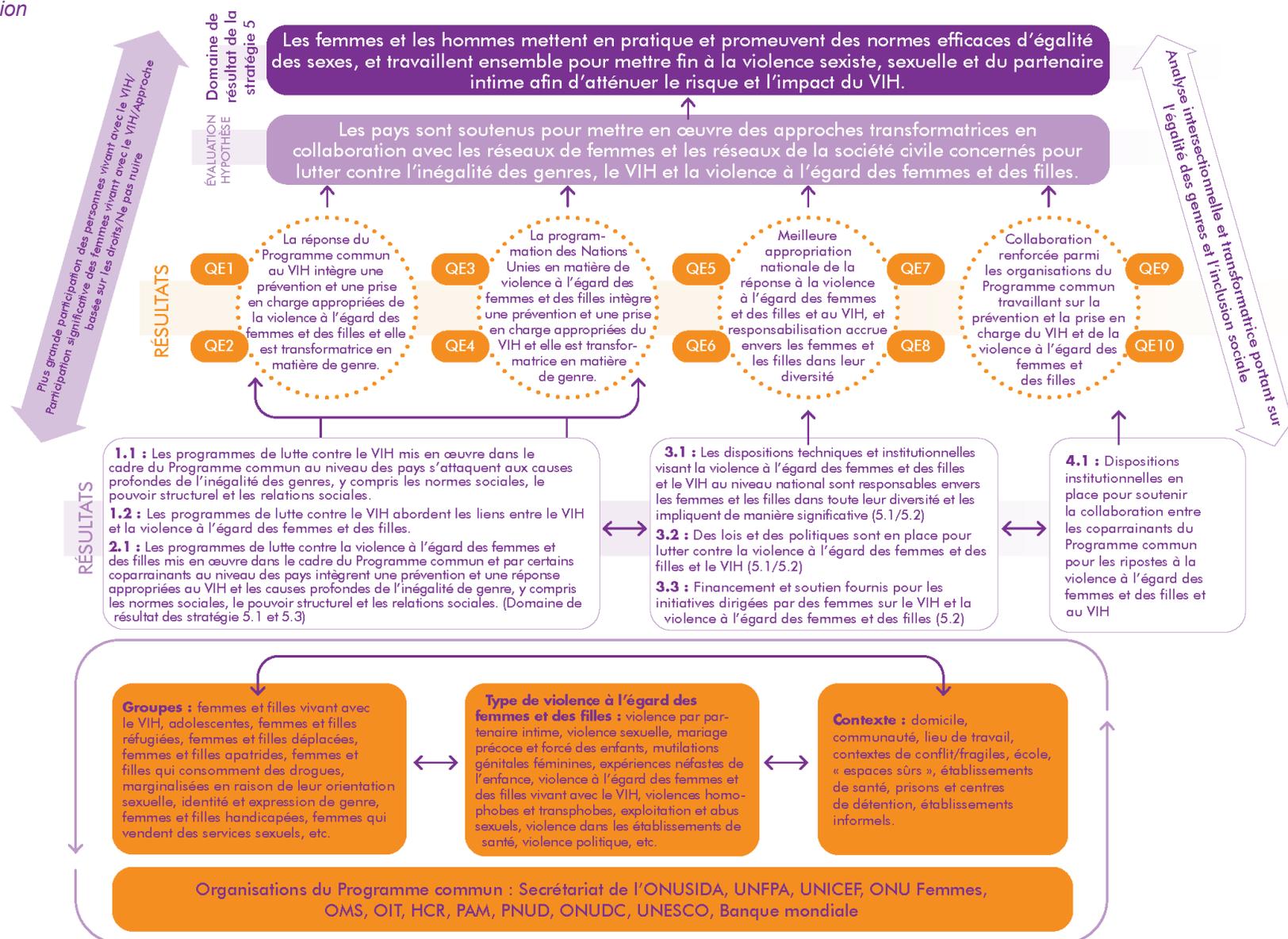
³ Le processus pourrait être dirigé par ONU Femmes en tant qu'instance de coordination pour l'inégalité de genre et la violence basée sur le genre dans la division du travail (2018), avec le soutien de l'OMS et de l'UNFPA.

- Le renforcement des capacités internes doit garantir la cohérence des messages et de la programmation dans leur ensemble, y compris une formulation et une terminologie cohérentes des concepts clés identifiés dans cette évaluation.
- Des investissements et une concentration sont nécessaires pour garantir que cette sensibilisation et ce renforcement des capacités soient assurés dans l'ensemble des équipes de pays du Programme commun afin de parvenir à une compréhension cohérente.

Recommandation 7. Le Secrétariat et les coparrainants de l'ONUSIDA doivent améliorer la documentation, l'évaluation et la gestion des connaissances, à quelques exceptions notables près.

Sur la base des conclusions 10, 11

- Les programmes devraient systématiquement évaluer et documenter leurs résultats et les leçons apprises. Lorsque des projets pilotes sont mis en œuvre, il convient de veiller à ce qu'un système de suivi, d'évaluation et d'apprentissage y soit associé pour permettre de suivre les résultats, de les diffuser largement et de tirer des enseignements.
- Les enseignements tirés des programmes passés et en cours qui traitent des liens bidirectionnels entre le VIH et la violence à l'égard des femmes et des filles doivent être saisis et utilisés pour influencer les programmes ultérieurs.
- Envisager de rendre l'utilisation du marqueur de la société civile et du marqueur de l'égalité des genres plus cohérente pour en faire un outil plus significatif s'il reste une exigence.





20 Avenue Appia
1211 Geneva 27
Switzerland

+41 22 791 3666
distribution@unaids.org

unaids.org

